



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-03

L'an deux mille dix-sept, à 10h
Le 24 février, à Mouzon

Date de convocation	25 janvier 2017
Nombre de délégués :	
● Titulaires	38 Titulaires
● Suppléants	38 Suppléants
● Présents	27 Présents
● Votes par procuration	2 Votes par procuration

Étaient présents :

Mme Thérèse BERGER	M. Mickaël LECLERE
Mme Béatrice BONNIN	M. Bernard MAILLARD
M. Jack COLLINET	M. Guillaume MARECHAL
Mme. Danielle COMBE (Pv de Jean Picart)	Mme Christine NOIRET-RICHET
M. Daniel COURTAUX	M. Michel NORMAND
M. Jean-François DAMIEN	M. Robert PASCOLO
Mme Maryse DESPAS	M. Bernard PIERQUIN
Mme Noëlle DEVIE	Mme Morgane PITEL
Mme Mireille GAZIN	M. Thierry RENAUDEAU
M. Eric GILLARDIN	M. Jean-Pierre RENVOY
M. Pascal GILLAUX (Pv de Bernard Dekens)	M. Daniel ROUVENACH
M. Edouard JACQUE	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M. Guy JOSEPH	M. François VUILLAUME
M. Eddy LAURENT	

Objet de la délibération :

Compte administratif 2016

Résultat du vote
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-03

Objet de la délibération :

Compte administratif 2016

En fonctionnement :

D'une manière générale et par rapport à 2015, les charges à caractère général et les frais financiers ont été stables

Pour autant, certaines dépenses prévues au budget primitif n'ont pas été réalisées : par exemple, une provision de 100 000 € avait été faite pour le paiement d'éventuelles indemnités dans le cadre du recours devant le tribunal administratif contre ARTELIA. Le jugement qui a été rendu nous a finalement demandé de régler 9 514 €.

De plus, la communication autour des 20 ans de l'EPAMA n'a généré qu'une dépense de 5 000 €, sur les 10 000 € prévus. L'essentiel de l'investissement a en effet été humain et a porté sur la participation de l'EPAMA aux 20 ans des Crêtes Pré-Ardennaises et à la fête du Parc Naturel Régional des Ardennes.

Ces éléments ont eu pour conséquence de continuer de générer de l'excédent de fonctionnement.

De plus, le résultat de clôture est composé des excédents antérieurs, augmenté de la perception d'une recette exceptionnelle et non prévue de 227 511€ de la part de la DREAL.

En investissement :

La section d'investissement 2016 ne présente pas de déficit au compte administratif.

Au plan de l'exécution budgétaire, l'achat prévu d'un véhicule en remplacement d'un autre a été réalisé (19 249 €).

Ensuite, dans le cadre du projet « Aménagement des seuils de la Meuse Médiane », une enveloppe de 60 000 € avait été ouverte en autofinancement : 10 000 € environ auront été nécessaires cette année. De même que pour le projet « HEBMA » pour qui 120 000 € avaient été dégagés et pour lequel près de 50 000€ ont seulement été utilisés.

Par ailleurs, le déploiement d'OSIRIS est reporté en 2017 (40 000 €).

Enfin et s'agissant des 10 000 € prévus pour la réduction de la vulnérabilité, cette dépense n'a pas pu être réalisée cette année.

En revanche l'achat de plusieurs zones humides est actuellement en discussion avec les propriétaires. (pour un total estimé entre 60 000 et 70 000 €)

Le détail du compte administratif 2016 est présenté en annexe.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente de séance,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de clôture de 877 983,17 € en section de fonctionnement
- et un excédent de clôture de 127 149,90€ en section d'investissement,

Le Conseil syndical, à l'unanimité (moins une non participation au vote de la Présidente) approuve le compte administratif pour l'exercice 2016.

La Présidente



Morgane PITEL

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/03/2017 à 07:03:05
Référence : ad0005955752659f09b6fb44ddf90645d0ad928e